

COMPETITIONS PAR EQUIPE

(Championnat Départemental et Coupes de Meurthe et Moselle)

Cas	Décision Prise	Sanction prononcée		
		Amende financière appliquée	Modification du score	Modification des Points rencontre
Joueur non qualifié (Comprend le joueur brûlé, non-licencié, ne possédant pas de certificat médical en cours de validité)	1 joueur non qualifié par équipe de 3 ou 4 joueurs	Annulation des résultats du joueur	OUI	
	2 joueurs non qualifiés ou plus	Défaite par pénalité	De 0 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive	OUI
Joueur muté - étranger	2 joueurs mutés ou étrangers par équipe de 3 ou 4 joueurs <i>(sauf en équipe de 4 en phase 2, si mutés avant 01/07)</i>	Annulation des résultats du joueur ayant remporté le plus de partie	OUI	
	3 joueurs mutés ou étrangers ou plus	Défaite par pénalité	De 0 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive	OUI
Fausse licence Usurpation d'identité		Décision prise par la Commission Sportive et transmission du dossier à l'Instance Régionale de Discipline	De 80 € à 160 € Par décision de la Commission Sportive	

COMPETITIONS PAR EQUIPE

(Championnat Départemental et Coupes de Meurthe et Moselle)

Equipe incomplète	1 joueur absent par équipe de 3 ou 4 joueurs <i>(Joueur non mentionné sur la composition d'équipe)</i>	Points parties du joueur attribués à l'équipe adverse	De 10 € à 30 € Par décision de la Commission Sportive	OUI	
	1 joueur absent par équipe de 3 ou 4 joueurs <i>(Joueur sur la composition d'équipe et absent à l'appel de toutes ses parties)</i>	Points parties du joueur attribués à l'équipe adverse		OUI	
	2 joueurs absents <i>(Joueurs mentionnés ou non sur la composition d'équipe)</i>	Défaite par pénalité	De 20 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive	OUI	0 Pts
Juge-Arbitre	Absence de Juge-Arbitre officiel lors d'une rencontre à domicile en Départementale 1		De 20 € à 80 € Par décision de la Commission Sportive		
	Absence de Juge-Arbitre dans un club évoluant en Départementale 1 pour une phase considérée		De 70 € à 350 € Par décision de la Commission Sportive		
Forfait Championnat par équipe	1er Forfait				
	 1er Forfait Prévenu		De 30 € à 60 € Par décision de la Commission Sportive	OUI	0 Pts
	 Non prévenu	En plus de l'amende financière, indemnisation kilométrique du club visiteur	De 40 € à 80 € Par décision de la Commission Sportive	OUI	0 Pts
	2ème Forfait	Déclaration de Forfait Général par la Commission Sportive	Montant de l'engagement de la Division concernée	OUI	0 Pts

COMPETITIONS PAR EQUIPE

(Championnat Départemental et Coupes de Meurthe et Moselle)

Forfait Coupes de Meurthe et Moselle	 Prévenu	Passage en coupe BIS	De 10 € à 30 € Par décision de la Commission Sportive	OUI	0 Pts
	 Non prévenu ou 2ème Forfait	En plus de l'amende financière, indemnisation kilométrique du club visiteur et exclusion de la compétition	De 20 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive	OUI	0 Pts

Feuilles de rencontre	Omissions diverses					
	 - La division - La Poule - Le numéro de La journée		De 10 € à 30 € Par décision de la Commission Sportive			
	 - Intitulé des Clubs		De 10 € à 30 € Par décision de la Commission Sportive			
	 - Numéro des Licences		De 20 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive			
	Transmission des résultats et envoi des feuilles					
	 Retard de la transmission ou de la saisie des résultats et de la feuille de rencontre par Internet (SPID)	Amende multipliable à chaque résultat non transmis	De 10 € à 30 € Par décision de la Commission Sportive			
	 Retard d'envoi de la feuille de rencontre (cas prévus article 8) (Cachet de la poste faisant foi)	Amende multipliable à chaque feuille non transmise	De 10 € à 30 € Par décision de la Commission Sportive			
	 Défaut d'affranchissement	Amende multipliable à chaque envoi mal affranchi	De 10 € à 30 € Par décision de la Commission Sportive			
 Non transmission de la feuille	Après relance téléphonique ou courriel	De 20 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive	OUI	0 Pts		

COMPETITIONS INDIVIDUELLES

Cas	Décision Prise	Sanction prononcée			
		Amende financière appliquée	Modification du score	Modification des Points rencontre	
Criterium Fédéral	Forfait non prévenu	Exclusion du Tour suivant Réintégration après règlement de l'amende	De 20 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive		
	Forfait prévenu (Sans transmission d'un certificat médical envoyé pour le Mercredi suivant)	Exclusion du Tour suivant si non présentation du certificat médical Réintégration après règlement de l'amende	De 10 € à 30 € Par décision de la Commission Sportive		
	2ème Forfait non prévenu	Exclusion du Tour suivant Réintégration après règlement de l'amende	De 30 € à 80 € Par décision de la Commission Sportive		
	2ème Forfait prévenu (Sans transmission d'un certificat médical envoyé pour le Mercredi suivant)	Exclusion du Tour suivant si non présentation du certificat médical Réintégration après règlement de l'amende	De 20 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive		
Autres compétitions individuelles	Forfait non prévenu		De 24 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive		
	Forfait prévenu (Sans transmission d'un certificat médical envoyé pour le Mercredi suivant)		De 20 € à 40 € Par décision de la Commission Sportive		